

CLES B2 Grec moderne - Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur

RS6631 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	136
Formacode(s)	15260
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/05/2024
Date d'échéance	31/05/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

Partenaires habilités

6 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 6 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE BORDEAUX III	19331766600017	Former et organiser l'évaluation
UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	13001533200013	Former et organiser l'évaluation
UNIVERSITE DE LILLE	13002975400012	Former et organiser l'évaluation
UNIVERSITE MONTPELLIER III PAUL VALERY	19341089100017	Former et organiser l'évaluation
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE	19350937900015	Former et organiser l'évaluation
UNIVERSITE TOULOUSE II	19311383400017	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CLES B2 Grec moderne évalue la capacité des candidats à synthétiser l'information et présenter divers points de vue sur des thématiques variées. Cet examen permet une évaluation en profondeur des capacités de compréhension et de production, orales et écrites des candidats, au sein de laquelle les différentes épreuves sont liées entre elles et intégrées au sein d'un scénario thématique unique. Les candidats reçoivent un rôle et une mission dans le cadre de ce scénario et doivent suivre les différentes parties de l'examen pour remplir leur mission. Les questions de compréhension sont conçues comme une préparation aux épreuves de production.

Le cadre des scénarios de CLES B2 est celui d'une mise en situation concrète en lien avec le monde professionnel, impliquant la résolution d'un problème et l'aboutissement à un compromis.

Les compétences évaluées correspondent au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Le CECRL constitue un référentiel de compétences commun, à l'échelle du Conseil de l'Europe, pour les enseignements et les évaluations en langues vivantes. De ce fait, les résultats des candidats peuvent être comparés aux standards internationaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, le titulaire du CLES B2 est capable de :

- comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité ;
- communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne

comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre ;

- s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. » (CECRL 2001, p.25).

Évaluation possible sur ordinateur ou sur papier.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Accomplir une tâche pour agir en société en déployant des compétences générales et de communication langagière telles que décrites dans le Cadre européen commun de référence pour les langues, au niveau B2 Avancé ou indépendant.

- Compréhension de l'oral : Repérer, sélectionner, trier, organiser les informations pertinentes issues de divers documents, en répondant aux questions posées, afin d'accomplir la mission qui a été confiée aux candidats.
- Compréhension de l'écrit : Repérer, sélectionner, trier, organiser les informations pertinentes issues de divers documents, en répondant aux questions posées, afin d'accomplir la mission initiale.
- Production écrite : Rédiger un document de travail synthétique, en puisant dans les informations et les arguments repérés pendant les épreuves de compréhension de l'écrit et de l'oral, afin de mener à bien la mission initiale
- Interaction orale : Échanger des idées et interagir pour expliciter un point de vue et le défendre, en s'exprimant clairement et avec assurance, dans un registre formel ou informel approprié à la situation et aux personnes en cause, afin de résoudre un problème et d'aboutir à un compromis.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Sont admis à se présenter au CLES les candidats souhaitant valider leurs compétences en langues dans le cadre d'une formation initiale ou continue, d'une démarche qui peut être académique ou professionnelle. L'inscription à chacun des niveaux du CLES peut être effectuée par le candidat à tout moment de son parcours et dans plusieurs langues vivantes. Le candidat ne peut s'inscrire que dans un seul établissement pour une même session, une même langue et un même niveau.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Un test de positionnement préalable est conseillé et il pourrait être demandé aux candidats au moment de l'inscription

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Vu le Code de l'Éducation, la composition du jury de délivrance de la certification et la désignation du président de ce jury sont arrêtées par le président de l'université ou de l'établissement d'enseignement supérieur accrédité Centre CLES par le MESR.

Base légale

Date de décision	31/05/2024
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/05/2026
Date de dernière délivrance possible	30/11/2026

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5427

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.certification-cles.fr/s-informer/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6631/>